



## Droit de visite d'une adolescente

-----  
Par KarSOc

Bonjour,

Ma fille voit son père depuis plusieurs années selon le droit de visite établie par le juge au moment de notre séparation.

Aujourd'hui âgée de quasiment 13 ans, elle traîne les pieds pour y aller.

Est-il possible qu'un juge adapte un jugement selon l'âge de l'enfant ?

Elle me dit qu'elle ne veut pas ne plus voir son père, mais aimerait ne pas y être contrainte, pouvoir le voir quand elle le veut.

Par avance merci pour vos réponses.

Cordialement  
KarSOc

-----  
Par ESP

Bonjour

Pour ce genre de problème, vous devez contacter le JAF...

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]